



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251205-D20250015910-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 27

de Votants : 37

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00159/2025 du 05/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 novembre 2025, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1er adjoint au Maire**.

Etaient présents : (27)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Saïd MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Saïd Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Toiyfou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (12)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAÏD (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUREOU (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (10)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI, M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatie KASSIM, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire) donne pouvoir à M. Saïd Djanfar MOHAMED, Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA, Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, M. Mohamadi SAÏD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA, M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**Demande de subvention
auprès de l'AFD pour
recourir à une AMO de
coordination pour
l'aménagement du Front
de mer de Mamoudzou**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/12/2025 que la convocation avait été faite le 28/11/2025.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que la façade maritime fait l'objet de plusieurs projets d'envergure inscrits dans le Projet de Ville de Mamoudzou à l'horizon 2030 ;

Considérant que tous additionnés, ils constituent une mutation forte et structurante pour l'ensemble du territoire, ayant pour vocation de faire du front de mer de Mamoudzou, une vitrine représentative de Mayotte, connectée, résiliente, accueillante et source de retombées économiques ;

Considération la ville de Mamoudzou s'est vu déléguer par le Département de Mayotte un rôle de coordination de toutes ces maîtrises d'ouvrage ;

Considérant que les projets sont, en effet, portés par des montages juridiques, des financements, des calendriers et des opérateurs distincts, générant ainsi une fragmentation opérationnelle importante ;

Considérant que plusieurs difficultés ont été identifiées :

- **Problème de coordination inter-MOA** : l'absence d'une instance technique unique chargée de réguler les interfaces entre les projets rend difficile la synchronisation des interventions, ceci pouvant générer des conflits de financement, de planning ou d'usage ;
- **Capacité limitée de pilotage technique de la Ville** : en tant que MOA principale sur les espaces publics, la Ville de Mamoudzou ne dispose pas en interne de moyens suffisants pour gérer les interférences techniques entre les projets ;
- **Enjeux de sécurité, de qualité urbaine et de lisibilité du projet** : sans coordination spécifique, les chantiers risquent d'impacter négativement les usages temporaires du site, les attentes riveraines, et la bonne intégration urbaine des équipements (voirie, réseaux, mobilier, plantations...);

Considérant que ce besoin de coordination a été très nettement souligné par les différentes parties prenantes lors de la dernière réunion de présentation des études et des plannings du projet le 14 mai 2025 à la mairie de Mamoudzou ;

Considérant que face à l'ampleur des projets et au nombre des maîtrises d'ouvrage, une demande de financement visant à permettre le recours à une mission d'Ordonnancement Pilotage Coordination Urbain (OPCU) a été portée auprès des services de l'AFD ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de coordination pour le projet d'aménagement du Front de mer de Mamoudzou

Article 2 : de solliciter le financement de l'AFD à hauteur de 300 000 euros. Dans le cas où le montant total du projet serait supérieur à cette estimation, le surcoût lié à l'opération sera pris en compte conformément aux dispositions rappelées ci-dessus.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 10/12/2025

Le Maire

Abstention (0) :
Contre (0) :

Localisation de l'aire d'étude

